

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2010 - 18 h**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le 20 mai 2010 à 18 h 00
sous la présidence de Françoise BOUGIS, Maire.

Présents : M. LAUNEY, M. SAILLARD, Mme CHATEL, M. LECARPENTIER, Adjoints;
Mme DUCHEMIN M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, Mme BEAUGé, M. BAMEUL, M. LE FORESTIER, M.
PICHON,

Absent(s) excuse (s) : M. BAILLEUL

Absent(s) non excuse (s):

Secrétaire de séance : R. LECARPENTIER



Dès l'ouverture de la séance, le procès verbal de la précédente séance est approuvé et signé des membres présents.

AVANCEMENT TRAVAUX ZA

Mme le Maire fait part de l'évolution du dossier et des travaux.

Dans l'attente de l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique, une superficie de 1000 m² environ est toujours gelée suite au diagnostic archéologique. Les travaux ont pu commencer sur le reste des terrains, bien que cela soit paralysant pour leur continuité.

La terre végétale issue du terrassement, a été stockée et en partie étalée par l'entreprise EUROVIA sur le terrain destiné à l'extension du cimetière.

L'entreprise SITPO succède à l'entreprise EUROVIA pour la pose des canalisations d'eaux usées rejoignant les lagunes.

Le permis d'aménager modificatif vient d'être accordé ce qui va permettre au géomètre de finaliser le document d'arpentage et achever la procédure de numérotage foncier auprès des services fiscaux. Le cahier des charges auquel les acquéreurs devront se soumettre, est présenté par Mme le Maire. Outre quelques précisions concernant les clôtures, il est adopté par l'assemblée pour être joint au document d'arpentage.

Depuis la pose du panneau publicitaire de mise en vente des 17 lots, de nouvelles entreprises se manifestent et c'est pourquoi, il était important que les formalités précédentes soient rapidement réglées.

Par ailleurs, les bâtiments qui seront édifiés devront être obligatoirement raccordés au réseau collectif d'eaux usées mis en place. Mme le Maire invite le Conseil Municipal à voter la taxe d'économie de fosse équivalente au coût approximatif d'un assainissement individuel. Dans l'attente de connaître les prix pratiqués dans d'autres collectivités, le Conseil sursoit à la décision mais précise toutefois que cette taxe ne sera pas supérieure à 2000 €.

VOIRIE

Maurice LAUNEY donne compte rendu de la commission du 28 avril dernier. Le programme de voirie 2010 retenu est le suivant : la Coquierrie, la Bertrannerie et portion de la Raterie à la Fosse.

Par ailleurs, Mme le Maire informe que la visite de M. Lemoine et M. Balley de l'Agence routière de Valognes a permis d'arrêter le projet d'aménagement routier dans le bourg destiné à ralentir la vitesse des usagers : deux plateaux surélevés vont être édifiés, l'un de 30 m, au niveau de la cité des Chênes /complexe sportif et le second de 14 m, en amont du chemin d'accès au groupe scolaire. Une zone de limitation de vitesse à 30 km/h va être instaurée à ces endroits. Trois entreprises vont donc être contactées pour remettre leur offre.

ZONE LOGEMENTS

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'amorcer l'étude de réalisation de la zone d'habitat dont la localisation a été prévue au Plan Local d'Urbanisme. Les terrains ont été achetés soit en direct par la commune, soit par l'EPFN- Etablissement Public Foncier de Normandie - qui en assure le portage, sauf une petite parcelle dont le propriétaire a été de nouveau contacté, suite à la dernière proposition du Conseil Municipal. Dans l'attente, un appel à candidature pour assurer la maîtrise d'œuvre d'aménagement, peut être lancé. Mme le Maire propose par ailleurs, d'inviter une personne chargée de la mission habitat de la DDE à venir exposer à l'assemblée le dispositif Pass Foncier. L'assemblée charge Mme le Maire de poursuivre les démarches.

SCOLAIRE

Agnès CHATEL donne compte rendu des derniers conseils d'écoles : les activités pédagogiques entreprises par chacune des écoles, les sorties scolaires, les prévisions des effectifs de la rentrée prochaine puis les demandes de matériel, installations ou autres souhaits suivants auxquels le Conseil répond favorablement :

- tableaux blancs pour projections (4 en primaire – 1 seul en maternelle pour le 3 classes)
- filets de protection pour jeux de balle et traçage d'un parcours de prévention routière au sol.
- poursuite du système de sacs individuels en maternelle pour les cahiers : 10 h seront dégagées sur l'emploi du temps de Mme Equilbec pour la confection des sacs en tissu.

D'autre part, à 12 voix contre et 1 pour, l'assemblée n'accède pas à la demande des enseignants de laisser les ordinateurs portables dans les classes. Après utilisation, ceux-ci doivent être remis en salle informatique, installée à cet effet sous système d'alarme et répondant aux exigences de la convention « Ecole numérique rurale ».

MANIFESTATIONS-FESTIVITES

Richard LECARPENTIER présente le bilan positif de la bourse aux livres et aux plantes et annonce le lancement du concours photos « Sottevast Insolite » que le Conseil accepte de doter de 12 prix enfants et adultes pour un total de 420€.

Concernant les festivités de Juillet, il est prévu de faire surveiller la structure gonflable installée le jour de la braderie, par deux jeunes adultes ,3 h durant chacun, en échange d'une indemnité de 10€ de l'heure.

La fête de la musique aura lieu pour la première année le vendredi 18 juin. Un appel aux musiciens amateurs est lancé.

Par ailleurs, il est prévu l'acquisition de nouveaux jeux de loisirs extérieurs sur la plage verte en complément de ceux existants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 - les plans du projet du bâtiment transstockeur des Maîtres Laitiers Du Cotentin et les plans des travaux d'aménagement de la RD 62 vers Valognes avec déviation de la Croix Jacob, sont affichés en mairie.

2 - une nouvelle expertise du complexe sportif est prévue le 7 juin par l'assurance, suite au problème récurrent des fuites en toiture.

3 – concernant le SPANC- Service Publique d'Assainissement Non Collectif - en l'absence de réponse d'accord du préfet pour constitution d'un SIVU – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique -, le groupement de commande a entamé une nouvelle action. Dans l'attente, VEOLIA va devenir individuellement prestataire de chaque commune.

4 – compte rendu est donné de la réunion du SCOT, par Daniel Breton.

5 – accord à 12 voix pour et 1 contre, pour l'acquisition d'une lame de déneigement 2 650 € HT ainsi que d'un godet 1 000 € HT

En l'absence d'autre question ou information, Madame BOUGIS propose de lever la séance à 20 h 45

Le Maire,
Françoise BOUGIS